

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Aucun à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex

Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols inflammables, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Extrêmement inflammable	R12: Extrêmement inflammable.
Irritant	R38: Irritant pour la peau.
Dangereux pour l'environnement	R50/53: Très toxique pour les organismes aqua-

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

tiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:
P304 + P341 EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Stockage:
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

agrée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 142-82-5 Heptane

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Extrêmement
inflammable



Irritant



Dangereux
pour l'environnement

Phrase(s) R : R12 Extrêmement inflammable.
R38 Irritant pour la peau.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S : S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

: Ingrédients selon les recommandations de la (CE) no 648/2004 relatif aux détergents):
Hydrocarbures aliphatiques, > 30 %

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

Identification: Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange de solvants organiques.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregist- rement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Heptane	142-82-5 205-563-8	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50-R53 Nota C	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25 - < 50
Propane	74-98-6 200-827-9	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	>= 10 - < 25
Méthylcyclohexane	108-87-2 203-624-3	F; R11 Xn; R65 Xi; R38	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 15

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

		R67 N; R51-R53	Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	
Cyclohexane	110-82-7 203-806-2	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50-R53	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,25 - < 1
Substance VLE :				
Butane	106-97-8 203-448-7	F+; R12 Nota C	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	>= 10 - < 25

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

- peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Risques : effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ventilation au niveau du sol nécessaire.
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Protéger d'une exposition directe au soleil.

Température de stockage : < 40 °C

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Heptane	142-82-5	TWA	500 ppm 2.085 mg/m3	2000-06-16	2000/39/EC
Information supplémentaire	: Indicatif				
	142-82-5	VME	400 ppm 1.668 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	: zwart/vet: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
	142-82-5	VLCT (VLE)	500 ppm 2.085 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	: zwart/vet: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives				
Méthylcyclohexane	108-87-2	VME	400 ppm 1.600 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire	: normal: Valeurs limites indicatives				
Cyclohexane	110-82-7	TWA	200 ppm 700 mg/m3	2006-02-09	2006/15/EC
Information supplémentaire	: Indicatif				
	110-82-7	VME	200 ppm 700 mg/m3	2007-12-01	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetail
Traitement de surface

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

Information supplémentaire	:	zwart/vet: Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		110-82-7	VLCT (VLE)	375 ppm 1.300 mg/m3	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives				

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
AX-P2
- Protection des mains : Caoutchouc nitrile
Gants en néoprène
caoutchouc butyle
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Protection des yeux (EN 166)
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs.
Ne pas respirer les aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9 / 16

- FR

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : aérosol
Couleur : incolore
Odeur : type hydrocarbure
Point d'éclair : -4 °C
Substance active
-60 °C
Butane/Propane
Température d'inflammation : > 210 °C
Point/intervalle d'ébullition : > 90 °C
Densité : 0,68 g/cm³
à 20 °C

9.2 Autres informations

Explosibilité : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

Matières à éviter : Métaux alcalins
Oxydants forts
Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale
Cyclohexane : DL50: > 5.000 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë par inhalation
Cyclohexane : CL50: 14 mg/L
Durée d'exposition: 4 Heure
Espèce: rat

Toxicité aiguë par voie cutanée
Méthylcyclohexane : DL50: > 86.700 mg/kg
Espèce: lapin

Cyclohexane : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales
Cyclohexane : Test de Ames

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetail
Traitement de surface

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration
Cyclohexane

: La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Information supplémentaire

: Des maux de tête, des nausées et peut-être une perte de connaissance peuvent apparaître, après une inhalation prolongée de vapeurs concentrées.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour le poisson
Méthylcyclohexane

: CL50: 5 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

Cyclohexane

: CE50: 3,78 mg/L
Durée d'exposition: 48 Heure
Espèce: Daphnia magna

Toxicité pour les algues
Cyclohexane

: CI50: > 500 mg/L
Durée d'exposition: 72 Heure
Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Toxicité pour les bactéries
Cyclohexane

: CE50: 200 mg/L
Durée d'exposition: 5 Minute
Espèce: Photobacterium phosphoreum

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

: donnée non disponible

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue l'eau
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
L'écoulement même de petites quantités dans le sous-sol peut contaminer l'eau potable.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

ADR
Numéro ONU : 1950
Nom d'expédition des Nations unies : AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport : 2
Code de classification : 5F
Instruction d' emballage (LQ) : LQ2
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tun- : (D),

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetail
Traitement de surface

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

nels

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA

Numéro ONU : 1950

Description des marchandises : AEROSOLS,FLAMMABLE

Classe : 2.1

Étiquettes : 2.1

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203

IATA_C

Dangereux pour l'environnement : non

IATA_P

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Numéro ONU : 1950

Description des marchandises : AEROSOLS

Classe : 2.1

Étiquettes : 2.1

No EMS Numéro 1 : F-D

No EMS Numéro 2 : S-U

Polluant marin : oui

RID

Numéro ONU : 1950

Description des marchandises : AÉROSOLS

Classe(s) de danger pour le transport : 2

Code de classification : 5F

Numéro d'identification du danger : 23

Étiquettes : 2.1

Instruction d'emballage (LQ) : LQ2

Dangereux pour l'environnement : oui

ment

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : WGK 2 pollue l'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Chemetail
Traitement de surface

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

l'eau (Allemagne)

VWVWS A4

Maladies Professionnelles
(R-463-3, France)

: Tableaux 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Autres réglementations

: Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

: Classification / Etiquetage selon la Directive 2008/47/CE.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51	Toxique pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ardrox 9PR5 AEROSOL 10x400mL

Version: 1.1

Date de révision 21.11.2011

Date d'impression 30.11.2011

Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Nota C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans l'annexe I, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type: "xylénol". Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit spécifier sur l'étiquette s'il s'agit: a) d'un isomère bien défini ou b) d'un mélange d'isomères. Exemple: a) 2,4-diméthylphénol b) xylénol (mélange d'isomères).

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.